

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN

Article 1 : Objet et thème du concours

Dans le cadre de la 8^e édition de la Fête Médiévale Fantastique et Féerique qui aura le 21 juin 2025, la Ville de Tournan-en-Brie organise un concours de dessin ouvert à tous.

Ce concours a pour thème : Musique fantastique

Les participants devront produire une œuvre célébrant la musique dans un cadre fantasy.

Article 2 : Participants

Le concours de dessin est gratuit et ouvert à tous selon 4 catégories d'âges :

- Enfants de moins de 8 ans
- Enfants de 9 à 12 ans
- Adolescents 1 de 13 à 17 ans
- Adultes

Il est réservé aux amateurs. Les professionnels du dessin, de l'illustration, de la bande dessinée ou les personnes ayant déjà été publiées ne sont pas autorisés à participer à ce concours.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque dessin doit être une création personnelle, respectant les consignes suivantes :

- Il doit être réalisé sur un support papier au format A3 maximum. Le numérique n'est pas autorisé. **L'utilisation entière ou partielle de logiciels d'intelligence artificielle est interdite.**
- Il peut être en noir et blanc ou en couleurs
- Toutes les techniques manuelles sont acceptées : feutre, crayon, peinture, collage, etc.
- Une seule œuvre par personne est autorisée
- Le formulaire de participation joint au règlement doit obligatoirement accompagner le dessin

Article 4 : Acheminement des dessins

Le dessin et le formulaire de participation doivent être envoyés ou déposés au plus tard le 31 mai 2025 à l'adresse suivante :

Mairie de Tournan-en-Brie
Service vie associative
1 place Edmond de Rothschild
77220 Tournan-en-Brie

Article 5 : Droits d'auteur

Les participants au concours autorisent la ville de Tournan-en-Brie à reproduire et à utiliser gratuitement les œuvres sur tout support et dans le cadre de leurs campagnes de communication et lors de la Fête Médiévale Fantastique et Féerique.

Les œuvres seront affichées pendant la fête avec le nom, le prénom et l'âge de leur créateur le 21 juin 2025.

Article 6 : Le jury

Le jury sera présidé par Laurent Gautier, Maire de Tournan-en-Brie et composé d'élus et d'agents de la Ville de Tournan-en-Brie

Article 7 : Désignation des gagnants

Le jury reste souverain de ses choix, aucune réclamation ne sera admise. Il jugera les réalisations de manière impartiale et indépendante selon les critères suivants :

- Respect du thème
- Qualités plastiques et techniques
- Regard et originalité

Les gagnants seront répartis selon les 4 catégories d'âge.

Article 7 : Lots

Les lots seront décernés aux gagnants le 21 juin 2025 lors de la fête médiévale fantastique et féerique. Les participants seront informés de l'horaire de l'annonce des résultats en juin 2025. Les lots pourront être retirés le 21 juin ou en mairie à partir du 24 juin 2025.

Article 8 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et ses résultats.

BULLETIN DE PARTICIPATION - CONCOURS DE DESSIN

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de téléphone (des parents si mineur) :

Adresse email (des parents si mineur) :

.....

Je m'engage à respecter le règlement du concours de dessin organisé par la ville de Tournan-en-Brie dans la catégorie :

- Enfants de moins de 8 ans
- Enfants de 9 à 12 ans
- Adolescents 1 de 13 à 17 ans
- Adultes

Signature du participant ou du responsable légal.